

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 02/02/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021_12

OBJET : CAMPAGNE NATIONALE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 – REMONTEE
DES DONNÉES SUR VACCIN COVID

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

La qualité des données sur les personnes vaccinées remontée dans le SI vaccin Covid constitue un enjeu majeur en termes de pharmacovigilance, de suivi de la couverture vaccinale et de traçabilité des lots de vaccins administrés.

Pour les structures qui n'auraient pas renseignées dans Vaccin Covid tous les actes de vaccination réalisés jusqu'à cette date, nous rappelons la possibilité et la nécessité de les intégrer de façon rétroactive pour permettre une exhaustivité des données. Ceci concerne toutes les personnes vaccinées, **quel que soit leur profil par rapport à la cible vaccinale**. Il doit être appliqué y compris pour les injections réalisées en début de campagne qui n'auraient pas encore été saisies dans l'outil Vaccin Covid.

En outre, lorsque les informations relatives à la première injection n'ont pas été saisies dans vaccin Covid, **il est demandé de procéder à une régularisation lors de la seconde injection en intégrant également les données relatives à la première injection** (en inscrivant bien la date de la première injection). Ces données sont essentielles pour assurer une traçabilité du parcours vaccinal.

Enfin, grâce à une évolution de l'outil en date du 28 janvier, Vaccin Covid comporte désormais **une case à cocher pour indiquer si la personne est un professionnel de santé, en distinguant plusieurs catégories**. Il est essentiel que cette information soit saisie y compris pour les secondes injections des personnes ayant reçu une première injection avant le 28 janvier.

L'ensemble de ces données sont essentielles pour assurer une traçabilité du parcours vaccinal.

Pour toute question sur Vaccin Covid, les établissements, les centres de vaccination et les professionnels de santé salariés peuvent également contacter la ligne dédiée au 0 800 08 12 07 du lundi au vendredi (9h à 20h, service et appel gratuits). Les professionnels de santé libéraux peuvent contacter le 3608 (service gratuit + prix de l'appel).

Plus d'informations sur Vaccin Covid et les modalités de support en cas de difficulté sont disponibles ici :

<https://www.ameli.fr/paris/medecin/actualites/vaccination-contre-la-covid-19-le-point-sur-le-teleservice-vaccin-covid>

Nous vous remercions de bien vouloir relayer très largement ces messages auprès de l'ensemble des structures concernées au sein de votre région.

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soin

signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

signé

Virginie Lasserre

Directrice générale de la cohésion sociale

signé

DIFFUSION RESTREINTE